

2012_A069

OBJET : Ressources - Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à GARÇON Jacques – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – MAURET Jacques – ROUARD Alain – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_13

CONSEIL DU 31 MAI 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources / Finances

Objet : Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit ici de revoir les catégories de biens faisant l'objet d'une dotation budgétaire obligatoire ainsi que leur durée, et ce conformément à l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14. Par ailleurs, certaines catégories non utilisées jusqu'alors et faisant l'objet d'une dotation obligatoire doivent figurer dans le plan d'amortissement.

Exposé des motifs :

La délibération n°2008-A135 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008, relative à l'approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens avait fait l'objet d'une révision de quelques durées d'amortissement en application de la réglementation et des barèmes à titre indicatif en vigueur à cette époque.

Depuis 2009, et au vu de l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de faire apparaître dans le plan d'amortissement, et ce afin de régulariser la situation, des catégories d'immobilisation qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une dotation.

Ces nouvelles mesures seront appliquées aux biens acquis à partir de 2012, ce qui sous entend que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Afin d'anticiper sur des futures modifications de l'instruction budgétaire et comptable M 14 et afin de nous prémunir de modifications ultérieures, le plan d'amortissement est élargi en n'exprimant que la racine de l'imputation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CATÉGORIES	IMPUTATION	DUREE
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10
Frais d'études non suivi de réalisation	2031	5
Frais d'insertions non suivi de réalisation	2033	5
Subventions d'équipement aux organismes publics et aux personnes de droit privé pour financer : <ul style="list-style-type: none"> - Biens mobiliers, matériel et études - Bâtiments et installations - Projets d'infrastructures d'intérêt national 	204	5
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CATÉGORIES	IMPUTATION	DUREE
Installations, matériel et outillages techniques et mises à disposition : <ul style="list-style-type: none">- Atribus- Signalétique- Matériel d'incendie et de défense civile- Matériel et outillage de voirie- Autres installations, matériel et outillage techniques	215, 2175	10 5 8 8, 10 10
Autres immobilisations corporelles et mises à disposition : <ul style="list-style-type: none">- Véhicules légers- Véhicules utilitaires- Bennes à ordures ménagères- Matériel électrique et de bureaux- Matériel informatique- Mobilier- Classiques- Equipements sportifs et culturels- Coffre fort	218	5 8 10 5 4 10 5 10 20

BIENS FAIBLES VALEURS	760
----------------------------------	-----

Le seuil en deçà duquel les biens amortissables pourront être amortis sur une durée d'un an est maintenu à 760€.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de loi de finances 2012 ;

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable

M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 17 avril 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le maintien du seuil déclencheur en dessus duquel l'amortissement sera opéré sur un seul exercice à 100 % à la somme de 760.00 €, et les durées d'amortissement telles qu'elles sont définies ci-dessous

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CATÉGORIES	IMPUTATION	DUREE
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10
Frais d'études non suivi de réalisation	2031	5
Frais d'insertions non suivi de réalisation	2033	5
Subventions d'équipement aux organismes publics et aux personnes de droit privé pour financer : - Biens mobiliers, matériel et études - Bâtiments et installations - Projets d'infrastructures d'intérêt national	204	5
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CATÉGORIES	IMPUTATION	DUREE
Installations, matériel et outillages techniques et mises à disposition : <ul style="list-style-type: none">- Abribus- Signalétique- Matériel d'incendie et de défense civile- Matériel et outillage de voirie- Autres installations, matériel et outillage techniques	215, 2175	10 5 8 8, 10 10
Autres immobilisations corporelles et mises à disposition : <ul style="list-style-type: none">- Véhicules légers- Véhicules utilitaires- Bennes à ordures ménagères- Matériel électrique et de bureaux- Matériel informatique- Mobilier- Classiques- Equipements sportifs et culturels- Coffre fort	218	5 8 10 5 4 10 5 10 20

BIENS FAIBLES VALEURS	760
----------------------------------	-----

OBJET : Ressources - Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	133
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour	133
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

07 JUIN 2012

